



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 août 2020

Dengue à La Réunion : la circulation du virus poursuit sa diminution mais persiste dans 13 communes

La circulation de la dengue continue de ralentir : 20 cas de dengue ont été confirmés du 3 au 9 août. Au cours des dernières semaines, 13 communes ont été concernées par des cas toujours situés principalement dans l'ouest et le sud de l'île. Dans ce contexte d'inter-épidémie, la préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance de poursuivre les gestes de prévention : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau, consulter un médecin en cas de symptôme, se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques.

Situation épidémiologique au 18 août 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, 13 communes ont rapporté des cas, principalement dans l'ouest et le sud.

6 communes n'ont pas recensé de cas au cours des 4 dernières semaines : Salazie, Cilaos, Saint-Philippe, Plaine Palmistes, Bras Panon et Entre-Deux.

Les principaux cas enregistrés :

Région Sud

- **Saint-Pierre** (Concession, Les Lataniers, Sainte-Céline, Bois d'Olives, La Ligne Paradis, Terre Sainte)
- **Saint-Louis** (la Chapelle, Les Cocos, La Rivière, Roche Maigre)
- **Les Avirons** (Fond Maurice)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Villèle, Grand Fond, Tamatave, Bellemène)
- **Trois Bassins** (Bois de Nèfles)
- **La Possession** (Rivière des Galets)
- **Le Port** (Rivière des Galets, Mondon)

Région Nord

- **Saint-Denis** (Vauban, Sainte-Clotilde, La Bretagne)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 15 800 cas** autochtones confirmés
- **625 hospitalisations**
- **1 737 passages aux urgences**
- **19 décès**
(dont 9 directement liés à la dengue)

Région Est

- **Bras-Panon** (les Avocatsiers)
- **Sainte-Rose** (La Ravine Glissante)
- **Saint-Benoit** (Bourbier-Beaulieu)
- **Saint-André** (La Rivière du Mât les hauts)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Eliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptôme**
- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques**

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974